



COMMUNE  
DE

**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 9 Octobre 2017 à 20 h 30.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Nadia RABREAU, Olivier ABILLARD, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Florent JOURDAN, Michelle REGEASE, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

**Absents et excusés** : Mme Carine MIGNÉ (pouvoir à Thierry RICARDEAU), M. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Mme Isabelle AVERTY (pouvoir à Emilie BOCQUIER).

**Absents** : M. Jean-Christophe RAGUET.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Ange FOUQUET.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ souligne qu'il y a une erreur sur la délibération n°13-8-2017, il y est fait mention de la Marbrerie BREGER au lieu de la Marbrerie ALLANIC. La rectification sera apportée sur cette délibération.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Septembre 2017 est approuvé.

### **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant** :

- Voirie 2017-2019 : Désignation des entreprises

### **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- SYDEV : groupement d'achat

## ↪ 1 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

### ➤ **1-1 Cession ZAE La Joséphine et des 2 ateliers relais**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a délibéré le 21 Novembre 2016 sur le retrait de la Commune de la CC Pays de Palluau et sur la répartition des biens, et notamment le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des terrains de la ZAE La Joséphine.

La Commune de St Christophe du Ligneron a signé le 27 septembre dernier avec la CC Vie et Boulogne, la cession de la ZAE La Joséphine à titre gratuit, ainsi que des deux ateliers relais.

Afin de finaliser la procédure, le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de la ZAE La Joséphine et des deux ateliers relais au profit de la CC Challans Gois Communauté sur la base votée par les différents conseils, à savoir 508 662 €.**

➤ **1-2 Contrat Vendée Territoires 2017-2020**

Le Département de la Vendée propose aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'Île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

Le 27 avril 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni afin de valider le diagnostic mené sur les priorités d'aménagement du territoire. Puis, le 26 Septembre 2017, le Comité Territorial de Pilotage a sélectionné les opérations inscrites au Contrat Vendée Territoire de CGC. 8 opérations ont été sélectionnées : 6 projets structurants soutenus par le Département à hauteur de 2 477 884 € et 2 projets d'intérêt local soutenus à hauteur de 816 216 €.

ACTIONS ET PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	ANNÉE DE L'ACTION	MONTANT HT	TAUX PRISE EN CHARGE	SUBVENTION DÉPARTEMENT
<b>Investissement : Opérations structurantes du territoire</b>					
Projet global accueil optique enfance Un multi accueil (ZAC Romazière) Un lieu d'accueil Enfants-Parents (ZAC de la Romazière) Un relais intercommunal d'assistantes maternelles (ZAC de la Romazière) Un multi accueil dans le centre-ville de Challans (multi accueil multi sites)	Clé Communes Challans Gois Communauté	2018-2020	2 100 000 €	19%	<b>399 441 €</b>
Création de nouvelles boucles cyclables Définition d'un plan de développement de la signalétique touristique sur l'ensemble du territoire communautaire Homogénéisation de la signalétique directionnelle existante	Clé Communes Challans Gois Communauté	2018-2021	800 000 €	60%	<b>299 000 €</b>
Colonnes enlées	Clé Communes Challans Gois Communauté	2017-2021	405 000 €	50%	<b>201 000 €</b>
Construction d'un centre aquatique	Clé Communes Challans Gois Communauté	2018-2020	15 096 575 €	4%	<b>648 800 €</b>
Rénovation de la médiathèque	Commune de Challans	2019-2020	4 150 000 €	12%	<b>500 000 €</b>
Rénovation et modernisation des Halles et de ses abords	Commune de Challans	2017-2020	1 357 034 €	38%	<b>509 843 €</b>
<b>Investissement : Opérations d'intérêt local</b>					
Création d'un pôle scolaire	Commune de Saint Christophe du Ligneron	2017-2018	2 156 272 €	18%	<b>395 178 €</b>
Construction d'une salle de sports	Commune de Sallertaine	2017-2018	1 686 840 €	25%	<b>421 038 €</b>

Le Comité de Pilotage de Challans Gois Communauté a travaillé à une répartition de l'ensemble des enveloppes en provenance de l'Etat, la Région et donc le Département en direction de l'intercommunalité et des 11 communes.

Pour notre commune, nous avons privilégié les aides du Conseil Départemental, celui-ci n'ayant pas été jusqu'alors sollicité pour le financement du pôle scolaire. Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention d'un montant de 395 178 €, Monsieur le Maire a obtenu du Département une mesure dérogatoire consistant à percevoir cette aide après le démarrage des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons bien fait de décaler les travaux de 4 mois. En effet, nous avons pu obtenir les 300 000 € d'aides espérées :

- DETR 2017 : 200 000 €
- Région 2017 : 100 000 €

Avec 695 178 € supplémentaires en 2017, le montant total des subventions s'élève à 1 227 339 € et se répartissent ainsi :

Subventions Organismes	Montant	% de participation par rapport aux recettes totales
DETR 2016	300 000 €	8 %
DETR 2017	200 000 €	5 %
Région 2013 (revalorisée en 2017)	100 000 €	3 %
Région 2017	100 000 €	3 %
Aide Parlementaire	10 000 €	0,3 %
Contrat Vendée T.	395 178 €	9,2 %
CC Pays de Palluau	30 161 €	0,5 %
CAF	92 000 €	1,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 227 339 €</b>	<b>31 %</b>

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le Contrat Vendée Territoire 2017-2020 et autorise Monsieur le Maire a sollicité le Département de la Vendée dès signature du Contrat Vendée Territoire entre Challans Gois Communauté et le Département pour l'obtention de cette subvention de 395 178 €.**

---

## ↳ 2 – ADMINISTRATION

### ➤ 2-1 Conseil Municipal – Règlement intérieur

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, après avoir précisé que ce règlement n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Ce document n'est pas figé et a vocation à évoluer au fil du temps et des expériences. Il permet principalement de poser les bases du fonctionnement des séances du Conseil Municipal et des commissions. Ce règlement n'amène aucun commentaire.

Le Conseil Municipal **approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

### ➤ 2-2 Délégations de signatures

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des **dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorisent le Conseil Municipal à déléguer au Maire certaines de ces attributions.** Afin d'augmenter la réactivité des actions municipales et d'éviter les lourdeurs administratives, Monsieur le Maire propose la mise en place de 3 délégations sur les 28 autorisées :

- *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;* et lorsque le montant est inférieur à 15 000 € TTC,
- *De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,*
- *De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.*

Le Conseil Municipal **autorise ces 3 délégations au profit du Maire pour la durée du mandat :**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

---

## ↳ 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ➤ 3-1 Station d'Épuration – Sondages destructifs et essais pressiométriques

Dans le cadre des **travaux de construction de la Station d'Épuration**, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise IGESOL de Bellevigny, concernant des sondages destructifs et essais pressiométriques pour un montant de 1 302,00 € TTC.**

### ➤ 3-2 Station d'Épuration – Marché de travaux « réseaux » - Commission d'ouverture de plis

Vu la **délibération du 12 Octobre 2015** décidant de lancer la consultation des entreprises pour la construction de la station d'épuration, le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité les membres comme suit :**

- M. Thierry RICHARDEAU, Président,
- M. Jean-Claude BIRON, 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. Auguste GUILLET, Conseiller Municipal,
- M. Patrick CHANSON, Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Claude BIRON précise que l'ouverture des plis aura lieu le lundi 23 Octobre 2017 à 9h00 en Mairie.

### ➤ 3-3 Conseil Départemental de la Vendée – Convention pour l'entretien d'aménagement de la voirie

Dans le cadre de **l'entretien des aménagements de voirie, type giratoire, réalisés aux intersections de la RD 21 et de la RD 76 en agglomération**, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de signer la convention du Conseil Départemental de la Vendée qui consiste à répartir les travaux d'entretien entre la Commune et le Département.**

➤ **3-4 Conseil Départemental de la Vendée – Convention pour les aménagements de sécurité de la rue de l’Ermitage, RD 754**

Dans le cadre **des travaux de la rue de l’Ermitage – RD 754**, en agglomération, et pour faire suite à notre demande de subvention sollicitée auprès du Département au titre des Amendes de Police, le Conseil Municipal **accepte à l’unanimité de signer la convention pour les aménagements liés à la sécurité rue de l’Ermitage et sur les modalités de paiement de la subvention « d’Amendes de Police » entre la Commune et le Conseil Départemental de la Vendée**

➤ **3-5 Entretien de la voie d’accès à Trivalandes**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée de la demande de TRIVALIS de la Roche Sur Yon concernant l’entretien de la voie d’accès à TRIVALANDES et rappelle que la première partie de voie (Le Fontenit) est de propriété communale.

Une réflexion a été menée entre la Commune et Trivalis, afin de permettre une cohérence dans l’entretien de la voie (sur la partie communale et sur la partie Trivalis) comme peut l’être la gestion de l’élagage ainsi qu’une meilleure répartition des coûts d’entretien liés aux détériorations de voie.

Le Conseil Municipal **accepte l’accord de principe entre la Commune et Trivalis pour la répartition des tâches d’entretien de la voie d’accès à Trivalandes**, à savoir, l’entretien courant de la voie (bas-côtés, élagage, etc...) par la Commune et les grosses réparations par Trivalis

**L’accord de principe consiste également en la cession à la Commune, des chemins rachetés à l’Association Foncière par Trivalis et qui aujourd’hui ne servent plus.**

**Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 abstentions.**

➤ **3-6 Voirie 2017-2019 – Choix de l’entreprise**

Vu le **rapport d’analyse adressé par le Cabinet AMEAS de Challans**, le Conseil Municipal **accepte à l’unanimité l’offre de l’entreprise SEDEP d’Aizenay**, la mieux-disante, pour un **montant total des travaux de voirie pour l’année 2017 de 77 197,00 € HT**, pour un marché estimé à 100 000 € HT.

---

## ↳ 4 – BATIMENTS COMMUNAUX

➤ **4-1 – Cession du Cabinet Médical**

Monsieur le Maire rappelle la **délibération en date du 11 Avril 2017 portant sur la cession du cabinet médical au 31 Août 2017 pour un montant de 116 173 €**. La SCI regroupant M. Pascal PETIT, Mme Elodie BESSEAU, M. Stéphane ROUX, Mme Anaïs GAILLARDON, n’ayant pas été constituée avant la date prévisionnelle de cession, il est nécessaire de réévaluer le prix de vente au regard des loyers supplémentaires versés.

Le prix de cession du cabinet médical situé 3 Square Jean Yole doit dès lors être calculé de la manière suivante : Prix de vente = 116 173€ - loyers versés entre le 1<sup>er</sup> Septembre et la date de signature, avec une réévaluation des loyers à partir de septembre en fonction de l’indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal **approuve à l’unanimité la méthode de calcul consistant à déterminer le prix de cession en fonction du mois de signature de l’acte de vente**, à savoir le prix de vente validé en séance du 11 Avril 2017 moins les loyers versés entre le 1<sup>er</sup> Septembre et la date de signature (tableau ci-joint):

Mois de vente	Méthode de calcul	Prix de vente
Octobre 2017	116 173 – (759+450+350)	114 614 €
Novembre 2017	115 214 – (759+450+350)	113 055 €
Décembre 2017	113 623 - (775+450+350) - 32 (régularisation Sept/octo)	111 448 €
Janvier 2018 (fin loyer déc.)	112 048 - (775+450+350)	109 873 €

## ↳ 5 – ECONOMIE ET FINANCES

- **5-1 Instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux au site des Landes Franches pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la répartition du produit de cette taxe, pour l'année 2018, à hauteur de 50%, seuil maximum, pour la commune de Falleron.

---

## ↳ 6 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

- **6-1 SYDEV – ENEDIS – Subvention « Embellissement d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité »**

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée de l'action menée par les jeunes Ligneronnais les 23 et 30 septembre dernier, d'embellir un poste de transformation de distribution publique d'électricité situé à proximité de l'EHPAD. Ces actions sont subventionnables auprès du SYDEV et d'ENEDIS à hauteur de 1/3 chacun, la commune supportant le dernier tiers.

Par délibération en date du 20 Janvier 2017, le SYDEV a attribué une subvention pour la Commune de St Christophe du Ligneron pour un montant de 333,33 € maximum.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du SYDEV et d'ENEDIS de La Roche Sur Yon, la subvention pour l'embellissement d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité.

- **6-2 Activités Jeunesse – Sortie Patinoire**

Dans le cadre des activités jeunesse, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du Complexe ARAGO de La Roche Sur Yon concernant une sortie patinoire pour 12 jeunes et 2 accompagnateurs, le 27 Octobre 2017 pour un montant de 99,40 € TTC.

Madame Maryse COUGNAUD informe l'Assemblée que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 13 Octobre à 9h45 à la Mairie.

## ↳ 7 – PÔLE SCOLAIRE

- **7-1 Devis BODIN – Démolition du mur et busage de fossé**

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle Scolaire, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODIN de Challans concernant la démolition partielle du mur de clôture existant ainsi que le busage de fossé pour un montant de 8 249,40 € TTC.

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

---

## ↳ 8 - DIVERS

- **8-1 Bilan demi-journée citoyenne – 16 Septembre 2017**

Madame Nadia RABREAU informe l'Assemblée qu'une vingtaine de personnes étaient présentes pour cette première édition de la « Demi-journée Citoyenne ». Les élus remercient chaleureusement les 2 agents techniques présents lors de ce temps d'échanges pédagogique.

L'action choisie pour ce temps participatif et convivial consistait en l'aménagement paysager du nouveau parking de la Mairie et a permis aux participants de mieux comprendre et de mieux appréhender le travail des agents « espaces verts ».

- **8-2 Bilan du spectacle « Voyage autour du monde en chansons » - 23 Septembre 2017**

Madame Michelle REGEASE donne un bilan très positif de cette soirée, puisque ce sont plus d'une centaine de spectateurs qui était présent pour ce concert donné par l'Association « Passion Scène ».

- **8-3 Bilan de la soirée d'échanges et d'informations – 25 Septembre 2017**

Un changement de formule a été souhaité quant à la présentation de cette soirée d'échanges, l'idée étant de permettre une plus grande interactivité entre les participants et les élus.

Madame Marie-Ange FOUQUET se désole de l'aspect négatif qu'a donné cette soirée aux regards du comportement de certaines personnes trop virulentes et trop dans l'agressivité sans permettre la discussion et les débats. Ces échanges s'apparentaient plus à des règlements de comptes.

Madame Nadia RABREAU relativise, en soulignant que malgré tout, certaines interventions ont été constructives et pertinentes.

Monsieur le Maire fait remarquer que cet échange a permis d'informer, notamment sur la Taxe des Ordures Ménagères, et de corriger certaines idées reçues.

➤ **8-4 Plantes sauvages et rebelles**

Monsieur Auguste GUILLET informe l'Assemblée que la Commune de St Christophe du Ligneron a été sélectionnée pour recevoir en 2018 les animations proposées par le SAGE, autour des plantes sauvages. Ces animations sont prévues sur une durée d'un mois dans le cadre d'une exposition dénommée « Sauvages des rues, Belles et rebelles ».

Pour extrait,  
Affiché le 16 Octobre 2017  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

